

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 18 (1912)

Artikel: Les Comtes de Soyhières

Autor: Roth, Charles

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-557307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Comtes de Soyhières

par

CHARLES ROTH (trad. J. JECKER).

Quelque important qu'ait été le rôle joué, dans les premiers temps du moyen-âge, par les comtes ou familles dynastiques de notre pays, nous ne pouvons établir leur généalogie que pendant un espace assez court. Le onzième siècle est en somme la limite au-delà de laquelle nos connaissances historiques ne reposent plus que sur des bases incertaines. Pour tous les temps plus anciens, nous n'acquérons de notions plus ou moins certaines que d'une manière indirecte et en nous basant sur des données incomplètes.

Ce que nous venons de dire s'applique surtout aux comtes de Soyhières dont nous nous proposons d'étudier ici la généalogie. Quoique nous ne connaissions de leur existence qu'un petit nombre de détails certains, ils méritent cependant de fixer notre attention. Leurs biens, du moins en partie, sont échus en héritage aux comtes de Tierstein, et c'est cet héritage qui a engagé ces derniers à abandonner leur ancienne résidence située dans le Frickthal pour s'en donner une nouvelle dans la vallée de la Birse, et ce fait eut dans la suite, comme on le sait, une grande influence sur l'histoire de cette contrée. D'un autre côté, l'importance, la grandeur des comtes de Soyhières nous est révélée par leur propre passé.

Si nous considérons qu'ils vivaient à une époque où la dignité dont ils étaient revêtus était plus haute qu'elle ne le fut

dans les siècles postérieurs, nous sommes aussitôt portés à leur attribuer une haute origine. Et réellement, comme nous le verrons plus loin, nous avons des raisons qui nous autorisent à faire sortir leur famille de son isolement pour la rattacher à une race plus illustre encore.

Ce qui, enfin, nous a porté à faire de cette famille l'objet d'une étude spéciale, c'est le désir de projeter un rayon de lumière sur une question de notre histoire locale qu'on a passablement embrouillée et altérée. Nous essaierons d'atteindre notre but en séparant ce qui est historique de tout ce qui ne l'est pas.

Nous nous faisons ici un devoir de remercier M. le professeur Türler, archiviste à Berne, qui s'est empressé de répondre à toutes les questions que nous avons été obligé de lui poser. Nous remercions aussi M. l'abbé Daucourt, de Delémont. Nous offrons un témoignage spécial de reconnaissance à M. le professeur Thommen qui a bien voulu nous faire une belle reproduction photographique de l'acte de Frienisberg de l'an 1131.

* * *

En aval de l'ancienne résidence épiscopale de Delémont, à une petite lieue de distance, on voit en face de Soyhières, sur la rive droite de la Birse, une arête de rochers qui se détache de la montagne voisine. Cette arête rocheuse porte les ruines du château des anciens comtes de Soyhières.

Ces ruines ont été la propriété de l'historien jurassien, Auguste Quiquerez, qui est mort en 1882. A titre de propriétaire, Quiquerez a tenu à faire des comtes de Soyhières et de leur château l'objet de ses recherches historiques. Il a consigné le résultat de ses études dans son *Essai sur l'histoire des comtes de Sogren publié par la société historique du canton de Berne, 1863*. Outre cet essai, il a publié sur Soyhières un article dans le II^{me} volume de son *Histoire des monuments de l'ancien évêché de Bâle (châteaux)*, ouvrage dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque de l'université de Bâle. L'*Essai* imprimé est un

extrait de l'histoire de Soyhières que Quiquerez a laissée à l'état de manuscrit et qui forme un volume in-folio d'environ 400 pages de texte et d'environ 30 planches¹⁾.

S'il faut admirer le zèle avec lequel Quiquerez se livrait à ses travaux historiques et si l'on est forcé de reconnaître qu'il a mis au jour bien des matériaux dont on peut tirer profit, tous ceux qui veulent faire usage de ses écrits arrivent bientôt, par contre, à constater malheureusement leur défaut de solidité. C'est d'autant plus à déplorer que Quiquerez a consacré plus de temps et de peines à ses recherches. Ce qu'il y a de plus regrettable encore, c'est que nombre d'erreurs doivent être manifestement attribuées moins à des méprises qu'à des altérations volontaires de l'histoire. D'ordinaire, on s'explique toutefois un peu ces altérations quand on songe à l'empressement naïf qu'il mettait à transformer en faits historiques des hypothèses qui lui étaient chères.

Le premier qui, à notre connaissance, a attiré l'attention du public sur les altérations que Quiquerez s'est permises, c'est Vautrey dans ses *Notices historiques sur les villes et les villages du Jura bernois*. Il l'a fait du vivant même de Quiquerez. Son jugement d'abord isolé a été sanctionné par les recherches postérieures.

Trouillat, dans l'introduction à son deuxième volume des *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle* (p. XL sq.) s'est également occupé de la généalogie des comtes de Soyhières.

Pour compléter l'énumération des écrits à consulter, citons encore l'article sur Soyhières que Vautrey a publié dans ses *Notices historiques* (vol. V) et l'article qui est sorti de la plume de l'abbé Daucourt, archiviste à Delémont, et qui a paru dans le VII^{me} volume de son *Dictionnaire historique des paroisses de l'évêché de Bâle*. Nous appelons tout spécialement l'attention sur ce dernier ouvrage qui paraît être à peu près inconnu, mais qui est un heureux supplément à l'ouvrage de Mülinen intitulé *Documents relatifs à l'histoire de la partie allemande du canton de*

1) Cet ouvrage est la propriété de Madame Rem-Quiquerez de Laufon qui l'a mis gracieusement à la disposition de l'auteur.

Berne, ouvrage qui ne s'occupe pas de la partie française du canton.

L'étude qui va suivre se basera uniquement sur les documents qui sont à notre disposition. Il ne sera pas sans intérêt de comparer ensuite nos conclusions avec celles des auteurs, du reste peu nombreux, qui ont traité la question.

* * *

Le document le plus ancien qui fasse mention d'un comte de Soyhières est de l'an 1102. Cette année-là un *comes Odelricus de Sougere*, sur le conseil et à la demande de l'évêque Burkard de Hasenburg, du consentement de sa femme et de ses fils, fait don au couvent de St-Alban d'un domaine qu'il possède à Kembs¹⁾. L'acte qui relate cette donation nous apprend que le comte Ulrich, le donateur, avait un frère nommé Udelhard. Dans la série des sceaux appendus à l'acte on voit, en effet, le *S(sigillum) Odelrici* et le *S(sigillum) Odelardi*. Il est donc certain qu'au commencement du XII^e siècle il y avait deux comtes de Soyhières, deux frères, Ulrich et Udelhard et que le premier avait femme et des fils.

Nous rencontrons de nouveau, une trentaine d'années plus tard, un comte de Soyhières à l'occasion de la fondation du couvent de Frienisberg, lieu situé dans le canton de Berne, à l'est d'Aarberg. L'acte de fondation²⁾ de ce couvent, qu'on conserve aux archives de l'Etat de Berne, nous dit qu'en l'an 1131 *Odelardus comes, dictus de Seedorf* et son épouse *Adleidis*, avec l'approbation de sa mère *Chunzza*, ont fondé sur la terre allodiale qu'Udelhard possède à Frienisberg une abbaye cistercienne à laquelle ils donnent en dot le domaine en question et le lac de Seedorf. A l'acte est appendu un sceau armorié³⁾ portant la légende suivante : — *Odelardus. comes. de. Sogron.*

Le personnage qui est désigné dans l'acte sous le nom d'*Odelardus comes, dictus de Seedorf*, est donc un comte Udelhard de

1) « Livre des documents » de Bâle I, p. 7 No 13.

2) « Fontes rer. Bern. » I, p. 403 No 7.

3) Il est reproduit dans Zeerleder, « Documents relatifs à l'histoire du canton de Berne », III, pl. 4, fig. 8.

Soyhières qui, pour des motifs que nous exposerons plus loin, ne saurait être identifié avec le comte Udelhard de Soyhières de l'an 1102. Il s'appelle *dictus de Seedorf* et il s'intitule sans doute ainsi parce qu'il est le Seigneur de Seedorf, village situé au-dessous de Frienisberg, sur la route d'Aarberg. Il n'est pas facile de savoir comment Seedorf et l'alleu de Frienisberg ont passé entre les mains des comtes de Soyhières. Comme cette propriété est très éloignée des autres terres de cette famille, on est amené à supposer qu'il s'agit ici d'un domaine que Chunzza, la mère d'Udelhard, laquelle autorise expressément la donation, a apporté en dot à son mari à l'époque de son mariage. Ce détail n'a toutefois pas grande importance. Ce qui est plus grave, c'est que l'authenticité de l'acte auquel nous devons ces renseignements a été contestée. Mais un examen de l'original a cependant démontré que les arguments qu'on a fait valoir dans les *Fontes rerum Bernensium* (I, pag. 404) contre l'authenticité du document ne sont pas *tous* probants. Dans tous les cas, il ne saurait être question d'un rejet complet de l'acte.

La seule raison sérieuse qui puisse être invoquée contre l'authenticité de cet acte, c'est la date qui n'est pas exacte, puisque la concurrente 7 ne convient pas à l'an 1131 et puisque l'abbé Christianus de Lucelle, *Christianus abbas Lucellensis*, que l'acte de fondation cite comme présent, n'est, d'après Mülinen (*Helvetia saneta*) devenu abbé de Lucelle qu'en 1136.

En faveur du document parlent, en premier lieu, l'apposition du scellé contre laquelle il n'y a rien à dire, et, en second lieu, certains caractères paléographiques. Le principal de ces caractères, c'est l'*e* qui remplace partout l'*æ*, ce qui est le signe caractéristique de l'écriture du XII^{me} siècle, signe dont, vu son peu d'apparence, un faussaire des temps postérieurs n'aurait certainement pas tenu compte.

Messieurs les professeurs Thommen et Dr Wackernagel ont eu la complaisance de soumettre l'acte à un nouvel examen et tous deux ont été d'avis que cet acte n'a vu le jour que bien peu de temps après la date dont il est muni. Voici, selon toute probabilité, ce qu'il faut penser de l'acte de fondation de Frie-

nisberg : Il n'a été écrit qu'après coup, un certain temps après la fondation, ce qui nous est démontré par l'erreur de date; il a cependant été expédié du vivant du fondateur, ce qui nous est prouvé par le caractère de l'écriture et par l'apposition du sceau; enfin son contenu est le récit d'un fait historique, ce qui ressort du fait certain de la fondation du monastère de Frienisberg par Udelhard de Soyhières. L'expédition d'un second acte s'explique par la perte de l'original.

Rien ne nous empêche donc d'admettre qu'en l'an 1131 le monastère de Frienisberg a été fondé par le comte Udelhard de Soyhières. Ce fait nous est encore attesté par le tombeau même d'Udelhard qui s'est conservé à Frienisberg pendant des siècles. L'urbaine de Frienisberg de l'an 1584 qui se voit aux archives de l'Etat de Berne reproduit l'épitaphe suivante, qui se lisait au pied de la tour de l'Eglise du couvent : « Anno Domini mille-simo centesimo tricesimo octavo Idus Mai fundatum est monasterium Aurora ab illustrissimo domino Walthardo (Udelhardo) de Seedorf, cuius fidelis anima cum Christo regnat in æthera. Sub hac presenti tumba jacent fundatoris ossa. » L'urbaine, en citant ces mots, y joint cette observation : « Son écu et ses armes font voir que c'était un membre de la famille de Tierstein »¹⁾. Cet écu et ces armes ne peuvent être, naturellement, que d'une époque postérieure, de l'époque où la tradition du monastère, se basant sur le fait que l'avouerie était entre les mains des comtes de Tierstein, a admis que le fondateur de Frienisberg, leur prédecesseur dans les fonctions d'avoué, devait appartenir à la même famille. Il est impossible de fixer la date de l'épitaphe puisque le tombeau a totalement disparu. La *Chronique du canton de Berne* d'Albert Jahn, qui a paru en 1857, dit²⁾ que le tombeau d'Udelhard « pouvait se voir autrefois sous le clocher de l'Eglise de Frienisberg ». Jahn parla aussi de la « statue d'un chevalier » qui était autrefois à côté de l'inscription. Or on

1) D'après Mülinen « Documents relatifs à l'histoire du canton de Berne » VI, p. 207, 208.

2) p. 357

trouve dans l'histoire manuscrite de Soyhières¹⁾ de Quiquerez un dessin qui représente le tombeau de Frienisberg, un chevalier sculpté dans la pierre et l'inscription. Quant au dessin, Quiquerez (Essai. p. 47) prétend l'avoir reçu de Sigismond Wagner à Berne. Mais cette affirmation n'est pas précisément d'accord avec la note suivante que Wagner²⁾ a écrite de sa propre main : « On voyait jadis à Frienisberg, sous le clocher de l'église, à côté de l'image d'un chevalier sculptée dans la pierre l'inscription suivante. » Ainsi Wagner n'a pas vu lui-même la pierre tumulaire. Il fait suivre son observation de l'inscription que nous avons reproduite plus haut, mais qui ne concorde pas avec celle que Quiquerez prétend avoir reçue de lui. Cela étant, on ne peut pas faire grand cas du dessin de Quiquerez, bien que l'armure de son chevalier soit à peu près celle du XII^e siècle. Il ne nous reste donc pour le moment qu'à passer outre. Mais s'il nous est impossible d'avoir une connaissance exacte de cette vieille pierre tumulaire qui serait l'une des plus anciennes qu'en Suisse on trouve munies de sculptures, son existence nous est du moins attestée d'une manière certaine par le fait que son épitaphe est mentionnée dans l'urbaine de Frienisberg de l'an 1584. Or, cela suffit pour corroborer le fait de la fondation de Frienisberg par un comte de Soyhières, fait qui nous est révélé par l'acte de fondation de l'an 1131.

Nous rencontrons de nouveau le même comte Udelhard, fondateur de Frienisberg, vers l'an 1180. Dans un document sans date³⁾, dont l'original est conservé aux archives de l'Etat de Berne et dont le contenu nous apprend qu'il remonte à la

1) « Mémoires de Quiquerez sur Soyhières », en possession de Madame Rem-Quiquerez.

2) Nous devons cette note à l'obligeance de l'archiviste cantonal M. Türler, de Berne. Elle fait partie d'un recueil de notes de Wagner sur les comtes de Soyhières. Ces notes, ainsi que les œuvres posthumes de Wagner, sont entre les mains de M. H. D. F. de Fischer, président du conseil bourgeois de Berne. Nous remercions M. de Fischer d'avoir bien voulu nous communiquer ces notes. Sur Sigismond Wagner (1759-1835) voir l'*Annuaire de la Société artistique de Zurich*, 1889.

3) « *Fontes rer. Bern.* » I. p. 452 et 57.

période qui va de 1173 à 1180, la comtesse Adelaïde, l'épouse du comte Udelhard, avec l'assentiment de ses deux filles *Bertha* et *Agnesa* et du fils de la première, *Rodulfus*, confirme la fondation du monastère de Frienisberg faite par son mari. Cette charte est munie du sceau du comte Udelhard de Soyhières, du même sceau qui est appendu à l'acte de fondation de Frienisberg.

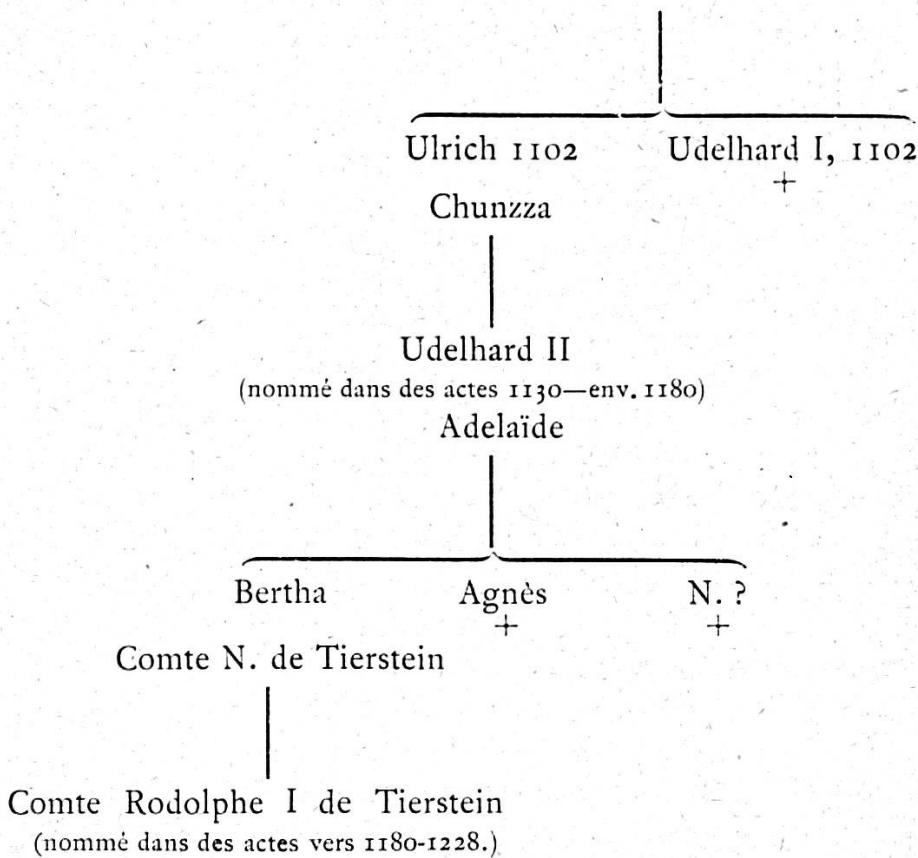
Comme nous l'avons déjà fait observer plus haut, il faut distinguer cet Udelhard de celui qui est désigné dans l'acte de 1102. Le long espace de temps qui s'est écoulé entre 1102 et l'expédition de l'autre document nous empêche de confondre ces deux personnages et nous constraint d'attribuer au fondateur de Frienisberg un âge moins ancien. Or comme on ne connaît au comte Udelhard de l'acte de 1102 aucune postérité et comme, par contre, le dit acte en attribue une à son frère Ulrich, on est amené tout naturellement à considérer le second Udelhard comme le fils d'Ulrich.

Nous ne voyons pas pourquoi, du seul fait qu'Adelaïde a expédié un acte en 1180, il faudrait conclure à l'exemple de Trouillat (T. II. p. XXXIX) qu'Udelhard devait être mort à cette époque. Dans l'acte, Adelaïde n'est pas qualifiée de *vidua* et le nom d'Udelhard n'est pas suivi de *beatæ memoriæ*. Il n'est pas douteux, par conséquent, qu'Udelhard ait été encore en vie vers 1180. Nous ignorons la date de sa mort.

Avec les deux filles d'Udelhard la famille des comtes de Soyhières s'éteint. Le fils de Bertha, Rodolphe, est de la famille de Tierstein. Buchinger¹⁾ fait bien mention d'un fils du comte Udelhard de Soyhières, mais l'existence de ce fils ne nous est attestée par aucun document. Si ce fils a jamais vécu, ce qui est fort douteux, il est au moins certain qu'il n'a laissé aucune postérité.

Le résultat des recherches que nous avons faites jusqu'ici apparaît dans la table généalogique ci-contre :

1) «Epitome Fastorum Lucelleum» (1666) p. 143,



La généalogie des comtes de Soyhières, telle que les chartes nous la font connaître, ne compte par conséquent que trois générations. La tige masculine s'éteint déjà à la seconde génération. L'an 1200 marque à peu près l'époque de la disparition de cette famille.

Comparons maintenant le résultat de nos recherches avec le tableau généalogique que Quiquerez a cru pouvoir publier à la fin de son *Essai sur l'histoire des comtes de Sogren*. Nous remarquons aussitôt que la généalogie de Quiquerez diffère sensiblement de la nôtre. Il faut en dire autant des opinions que Trouillat émet dans son introduction au tome II de ses *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*. Examinons les suppositions de ces deux auteurs et disons ce que nous en pensons.

Occupons-nous d'abord de Quiquerez. Quiquerez n'est pas d'accord avec nous, en premier lieu, parce qu'il fait descendre

Udelhard II d'Udelhard I, tandis que nous le faisons fils d'Ulrich. Notre opinion nous paraît beaucoup mieux fondée, parce que rien ne nous prouve qu'Udelhard I ait eu une postérité, tandis que l'acte de St-Alban¹⁾ de l'an 1102 attribue à Ulrich une femme et des fils.

Quiquerez a en outre embrouillé sa généalogie en y introduisant des comtes de Soyhières qui, on le sait, n'ont jamais existé. D'après les chartes qui sont appelées à démontrer leur existence, ils s'appelaient *Ularicus* et *Rodulfus*. Le second nous est représenté comme un fils du premier. Quiquerez, lui, est certain que ces deux comtes ont existé. Il ne doute que d'une chose : Il se demande si son comte Ulrich est issu du mariage de Berthe de Soyhières avec un comte Ulrich de Tierstein qu'il a tiré uniquement de son imagination et qui serait alors le père du comte Rodolphe de Tierstein, ou bien si son comte Ulrich est le même personnage que le comte Ulrich de Ferrette, fils du comte Louis I que, dans ce cas, il marie bien gratuitement à Agnès de Soyhières.

Si Quiquerez a été bien téméraire en faisant figurer cet Ulrich sur l'arbre généalogique des comtes de Soyhières, il a été plus malheureux encore en essayant de démontrer son existence. Avant tout, nous devons affirmer ici que son nom ne paraît dans aucune charte. Ce que Quiquerez nous donne comme preuves, ce sont deux objets qu'il prétend avoir découverts dans les ruines du château de Soyhières. L'un de ces objets, c'est un sceau en plomb de forme ronde sur lequel on voit le buste d'un chevalier avec la légende : *Sigillum Comitis Ularici de Sægarn*²⁾. L'autre objet, c'est, selon Quiquerez, un couvercle de vase d'étain avec les mots : *Ul. Com. Soiger. M. CXCI*³⁾ (1191).

Le sceau n'est connu que par des reproductions en gypse, ce qui n'est pas à regretter, car ces reproductions suffisent pour faire voir que la pièce n'est qu'une falsification des plus mala-

1) « Livre des chartes de Bâle », I, p. 7, N° 13.

2) Reproduction en gypse faisant partie de la collection des sceaux des archives de l'Etat de Bâle.

3) « Essai sur l'histoire des comtes de Sogren », p. 89.

droites. Nous ne connaissons que par un dessin de Quiquerez le couvercle qui est lui-même introuvable. Ici encore nous sommes en présence d'une falsification évidente et personne n'attribue une valeur probante à cet objet.

Nous avons aussi la reproduction en gypse d'un autre objet trouvé également à Soyhières par Quiquerez. Celui-ci parle de sa découverte dans son *Essai*, page 4. L'objet en question est une médaille commémorative du IX^e siècle qui doit avoir été frappée à l'occasion de la reconstruction du château ruiné en 894, prétend-on, à l'époque des guerres qui désolèrent alors la Bourgogne transjurane. Voici comment Quiquerez raconte la découverte¹⁾ de cette médaille qui n'est que l'œuvre d'un naïf et d'un maladroit : « Dans les fossés, au nord du château, nous avons trouvé une grosse médaille de bronze enveloppée d'une mince feuille de cuivre ou de laiton. On lit sur les deux côtés : Anno 6 (!) regni Rodulfi Burgundiae Soger bello dirutum renovatum. » Plus loin Quiquerez ajoute : « Nous avons pensé que ce pouvait être une pièce fondue à l'occasion d'une reconstruction du château après sa ruine durant les guerres qui désolèrent la Bourgogne transjurane en 894 » etc. C'est donc bien d'une médaille commémorative qu'il s'agit ici.

Nous ne pouvons pas énumérer toutes les découvertes faites à Soyhières par Quiquerez ; les exemples que nous avons cités suffisent. On a pu se convaincre, par ce qui vient d'être dit, que le comte Ulrich de Soyhières est à rayer de la liste des personnages historiques.

Qu'en est-il du comte Rodolphe dont le nom ne doit pas non plus, avons-nous dit, figurer dans l'histoire ?

Pour prouver l'existence de ce personnage, Quiquerez produit deux documents qui ont été reproduits les deux par Trouillat²⁾. Tous deux ont été reconnus pour des falsifications. L'un d'eux, qu'on dit avoir été écrit vers l'an 1212, contient le passage suivant : « Je, Luthold, évêque de Bâle, fait savoir à tous que le comte Rodolphe de Soyhières (R. comes de Sogron) étant

1) *Essai*, p. 4.

2) Trouillat, I. p. 459, N° 300; II. p. 257, N° 199.

sur le point de partir pour la croisade, a confirmé au monastère de Lucelle diverses donations faites par ses ancêtres ». Pour finir, l'évêque fait munir l'acte de son sceau et de celui de Rodolphe. Le document ne porte pas de date. L'autre acte est la fameuse confession dans laquelle le comte Ulrich de Ferrette déclare, peu de temps avant sa mort, qu'il est le meurtrier de son père, le comte Frédéric II de Ferrette, et que son frère Louis a été accusé à tort de ce crime. Il confesse en outre qu'il s'est servi du même poignard pour assassiner le comte Rodolphe de Soyhières (son cousin, selon Quiquerez) dont il a ensuite enterré secrètement le cadavre à Soyhières.

Déjà Vautrey¹⁾ a reconnu la fausseté de ces documents et son jugement a été confirmé par ceux qui, après lui, se sont occupés de la question. Il suffit du reste d'examiner ces deux pièces pour les apprécier à leur juste valeur. C'est à une communication que nous a faite l'archiviste d'Etat Türler de Berne que nous devons d'avoir vu du moins l'un de ces documents. Türler avait vu entre les mains de M. Folletête, alors archiviste à Porrentruy, les deux documents en question qui avaient été donnés à ce dernier par Quiquerez. Et réellement l'un de ces documents s'est trouvé chez un fils de M. Folletête, chez le curé-doyen de Saignelégier qui a eu la complaisance de le mettre à notre disposition. Quant au second document, la confession de 1275, nous ne sommes pas parvenu à le découvrir. Nous devons donc nous contenter pour le moment d'un fac-simile du faux-acte qui a été publié par Quiquerez dans la *Revue d'Alsace*, 4^e année (Colmar, 1853).

L'examen de ces deux documents en fait reconnaître aussitôt la fausseté. L'écriture, celle de l'acte de 1212 surtout, est très maladroite. La forme des lettres révèle la plus grande inconséquence ; les abréviations sont d'ordinaire fautives. Au rapport de l'archiviste d'Etat Türler qui a vu encore chez M. Folletête, père, l'original de l'acte faux, qui porte la date de 1275, est écrit sur un parchemin calciné. Or, la calcination est un mode

1) « Notices historiques sur les villes et les villages du Jura bernois, » voir page 459 sq.

de préparation du parchemin qui n'a été en usage chez nous qu'au XVII^e et au XVIII^e siècle. Quant à la cire du sceau, elle est grasse au toucher, ce qui n'est jamais le cas lorsqu'il s'agit d'un sceau ancien. Il est évident qu'on a fabriqué des matrices en prenant l'empreinte d'anciens sceaux et qu'à l'aide de ces matrices négatives on a fait le sceau nouveau. De tout cela nous devons conclure que Louis, le frère d'Ulrich de Ferrette, demeure, comme on l'a cru toujours, le meurtrier de son père, et que l'histoire doit continuer à ignorer les dramatiques assassinats perpétrés par Ulrich à Ferrette et à Soyhières. Mais Quiquerez prétend avoir retrouvé au château de Soyhières le tombeau du comte assassiné, avec les restes de son cadavre et quelques objets. Il a raconté sa trouvaille dans son *Essai* (p. 93) et pour bien finir, il a fait ériger à la place où il avait découvert les restes d'ossements un monument funéraire « à la mémoire de Rodolphe, le dernier des comtes de Sogren, assassiné le 10 mars 1233 et enterré dans la chapelle de son château »¹⁾. Et ce qu'il y a de plus curieux dans cette singulière épitaphe, c'est la date précise du décès.

Faisons encore mention d'un sceau qu'on a prétendu être celui du comte Rodolphe de Soyhières et dont on trouve des reproductions en cire dans diverses collections de sceaux. Tous les efforts que nous avons faits pour retrouver l'original sont demeurés infructueux. Le sceau a la forme d'un triangle et porte en exergue : *S. Rodulfi. Comitis. de. Sogron.* Dans le champ du sceau on voit deux poissons comme dans les armoiries des comtes de Ferrette. Ce qui étonne dans l'histoire de ce sceau, c'est que l'original ne se retrouve nulle part, et c'est aussi ce que Quiquerez en dit²⁾ : « Nous avons vu dans les archives de l'évêché de Bâle un scel détaché portant l'inscription : *S. Rodulfi Comitis de..., l'angle brisé et l'on ne peut lire le nom.* Dans le champ du scel, en forme d'écu ou de bouclier alors en usage, on voit deux poissons adossés » etc. Cette affir-

1) Dans l'histoire manuscrite des comtes de Soyhières on trouve un dessin de ce monument funéraire.

2) *Essai*, p. 91.

mation ne concorde pas avec la reproduction en gypse du sceau où l'on peut lire l'inscription entière. On n'est guère disposé à admettre qu'il y ait eu plusieurs originaux dont l'un aurait été mieux conservé que celui que Quiquerez a vu dans les archives de l'évêché, puisqu'on n'en retrouve *aucun*, ni aux archives de l'Etat de Berne, ni ailleurs. Du reste, Quiquerez dit lui-même plus loin (p. 14) que ce sceau « pourrait bien ne pas appartenir au comte Rodolphe de Sogren, puisque le nom n'y est pas, comme nous avions d'abord cru en reconnaître la trace sur l'angle mutilé de ce scel ». Malgré cela Quiquerez nous donne un dessin de ce sceau et dans l'exergue fait figurer les mots *de Sogren* qui manquent dans l'original. Cette affaire est en tout cas très obscure et quand même Quiquerez aurait vu le sceau tel qu'il le décrit, il serait encore difficile de dire à quel Rodolphe il faudrait l'attribuer, d'autant plus que le nom de Rodolphe est inconnu dans les familles de Ferrette et de Montbéliard sur lesquelles le type du sceau attire aussi l'attention.

Ce qui est certain, c'est que le sceau (si l'on admet toutefois qu'il ait jamais existé) ne pourrait jamais être attribué aux comtes de Soyhières. Ce n'est que plus tard, en effet, que l'on a donné à tort aux comtes de Soyhières des armoiries où figurent deux poissons.

Les armoiries des comtes de Soyhières sont inconnues, puisque le seul sceau qui vient d'eux, dont il soit possible de reconnaître l'authenticité, le sceau équestre d'Udelhard II¹⁾, n'a pas de figures armoriées. Et si l'on voulait attribuer aux comtes de Ferrette et de Soyhières des armoiries communes, on aurait grand tort, car on ne connaît à ces deux familles aucune communauté d'origine. Elles sont si peu parentes que les comtes de Ferrette descendent de ceux de Montbéliard qui sortent de la Bourgogne, tandis que les comtes de Soyhières viennent de l'Alsace et que leur manoir est situé dans l'ancien duché d'Alsace.

Si l'on attribue aux comtes de Soyhières les armoiries des comtes de Ferrette (on les leur prête en réalité), c'est que l'on

1) Zeerleider, III, tableau 2, fig. 3.

a fait une confusion généalogique que nous devons expliquer. Après l'extinction de la famille des comtes de Soyhières, leur château devint propriété des comtes de Ferrette, de sorte que ceux-ci furent en même temps les seigneurs de Soyhières. C'est pour cela que l'on a prétendu que les comtes de Soyhières tiraient leur origine de la famille de Ferrette. Un cas analogue nous est fourni par Acklin dans sa Chronique de Beinwil. Cet auteur s'appuyant sur des nécrologies qui n'existent plus, cite parmi les fondateurs de son couvent Udelhard qu'il fait comte de Ferrette et seigneur de Soyhières. Le même fait se reproduit quand la tradition du couvent de Frienisberg appelle le fondateur de cette maison, le comte Udelhard de Soyhières, seigneur de Seedorf, le dit descendant des comtes de Tierstein et lui donne les armes de cette noble famille¹⁾). La confusion vient tout simplement de ce que les comtes de Tierstein ont pris la place des comtes de Soyhières et seigneurs de Seedorf dont ils ont hérité les biens. L'erreur s'est reproduite jusque dans les armoriaux du XV^e et du XVI^e siècle. C'est ainsi que dans l'armorial de Grünenberg²⁾ nous trouvons les soi-disant *comtes de Seedorf* munis des armes de Tierstein.

Or, que le sceau ait été fabriqué faussement parce que le fabricant a cru devoir se conformer à la tradition précitée, ou qu'un sceau réellement existant ait été attribué à tort à un comte de Soyhières, il nous semble démontré par tout ce qui vient d'être dit que le sceau en question n'est point authentique, n'a pas appartenu aux comtes de Soyhières, et qu'il n'est pas possible de prouver que le propriétaire de ce sceau ait été comte de Soyhières.

Ce qui a évidemment inspiré à Quiquerez la malheureuse tentative qu'il a faite pour créer dans l'histoire une place à ses deux personnages fictifs, à Ulrich et à Rodolphe, c'est de combler une lacune désagréable en établissant une parenté auparavant inconnue entre les maisons de Soyhières et de Ferrette, et

1) Mülinen, « Documents pour servir à l'histoire du canton de Berne » (1893), p. 208.

2) Feuille LXXXII de « l'Armorial » de Grünenberg.

d'expliquer ainsi pourquoi les comtes de Tierstein n'ont pas été les seuls héritiers de ceux de Soyhières et pourquoi les comtes de Ferrette ont eu une part à la succession. Ulrich et Rodolphe devaient représenter la descendance de l'union fictive d'Agnès de Soyhières et de Louis I de Ferrette.

Le prétendu assassinat a aussi pour but de dramatiser le passage des biens des comtes de Soyhières entre les mains des comtes de Ferrette. En l'an 1212, à la veille de partir pour la croisade, le comte Rodolphe de Soyhières hypothèque ses biens à ses parents de Ferrette. Le comte Ulrich II de Ferrette, désireux d'acquérir la propriété définitive des biens qui lui ont été hypothéqués, prend la résolution d'assassiner son cousin, Rodolphe de Soyhières. Il exécute son dessein et se met en possession des biens de Rodolphe. A l'heure de la mort il se repente de son crime, se confesse et laisse par écrit l'aveu de sa faute. Tel est le roman de l'assassinat du comte de Soyhières par son cousin, le comte de Ferrette. Terminons par là l'examen critique des travaux de Quiquerez.

Arrivons à Trouillat. Celui-ci a aussi essayé d'établir des liens de parenté entre les comtes de Soyhières et ceux de Ferrette¹⁾. Ses combinaisons sont moins sujettes à caution que celles de Quiquerez, car il ne s'est pas servi, comme lui, de moyens inadmissibles pour les étayer.

Induit sans doute en erreur par Quiquerez, Trouillat croit à l'existence du comte Rodolphe de Soyhières. Pour pouvoir fixer ce personnage sur son arbre généalogique, il se permet de l'identifier avec le comte de Tierstein, époux de Bertha de Soyhières et de lui donner le titre de comte de Soyhières. Voulant ensuite établir une parenté entre les comtes de Ferrette et ceux de Soyhières, il imagine ce qui suit : Le comte Ulrich I de Ferrette avait épousé une fille du comte Rodolphe I de Tierstein, Agnès, et par suite de cette union Soyhières passa entre les mains des comtes de Ferrette. Mais tout cela n'est qu'un produit de l'imagination et n'a pas même la valeur d'une hypothèse.

1) Trouillat, «Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle», II, p. XI. sq.

Vautrey¹⁾ est aussi disposé à faire d'Agnès de Soyhières l'épouse du comte de Ferrette. Il commet ensuite une bévue regrettable en prenant pour membres de la famille des comtes de Soyhières un certain nombre de nobles de Soyhières qui étaient sans doute des ministériels des comtes de Soyhières et plus tard des comtes de Ferrette.

Celui qui ne veut pas s'écartez du domaine de l'histoire et rester dans les bornes de la vérité, ne peut constater qu'une chose : c'est qu'après l'extinction de la famille des comtes de Soyhières, leur succession a été recueillie en partie par leurs descendants appartenant à la famille de Tierstein, et en partie par les comtes de Ferrette. Mais comment et pourquoi ces derniers sont-ils entrés en partage ? Est-ce par voie d'héritage ou en vertu d'une aliénation hypothécaire ? Nous ne le savons pas.

Relativement à l'étendue des terres seigneuriales et des possessions des comtes de Soyhières, nous ne pouvons, faute de preuves, rien dire de certain. Les indications comme celles qu'on trouve dans « l'Appendix ad Chronicon Alsatiae » de Caspar Merklein²⁾ ne peuvent être acceptées qu'avec la plus grande réserve. D'après ces indications, les principales possessions des comtes de Soyhières étaient situées dans le « tractus quam longe lateque a Soigern trans Byrsam ad Ararim usque patet » et ces possessions leur appartenaient « cum omni dominio ». Les comtes de Soyhières devaient avoir acquis ce vaste domaine en vertu de la sécularisation du couvent de Moutier-Grandval dont ils étaient, avec d'autres, les « *viri nobiles* », les avoués. D'après les actes, leurs propriétés étaient les suivantes :

Le château de Soyhières et l'avouerie de Sornegau dont l'importance n'est pas bien connue ; les droits dont les comtes jouissaient en leur qualité d'avoués des trois couvents de Beinwil, de Klein-Lützel et de Frienisberg qui avaient été incontestablement fondés par le comte Udelhard II sur ses terres allodiales ; dans le voisinage de ces maisons religieuses un certain nombre de propriétés et de droits qui n'avaient pas été consa-

1) « Notices historiques sur les villes et villages du Jura bernois », V. p. 450 sq.

2) Buchinger, Epitome fact. Lucell., p. 242.

crés à leur dotation. Telle est la succession qu'après l'extinction de la famille des comtes de Soyhières, nous voyons en la possession des comtes de Tierstein et de ceux de Ferrette. Aux comtes de Ferrette échurent le château de Soyhières et l'avouerie du Sornegau; à ceux de Tierstein, tout le reste, y compris l'avouerie des trois couvents précités.

En 1207 le comte Rodolphe de Tierstein vend au couvent de Klein-Lützel, pour 80 marcs d'argent, un alleu qu'il possède près de Roggenbourg et de Kiffis, ainsi que le droit de patronage de Roggenbourg et de Movelier, mais il se réserve à lui et à ses héritiers l'avouerie de Klein-Lützel¹⁾. En 1208 le comte Rodolphe de Tierstein fait don à l'abbaye de Frienisberg d'un certain nombre de terres et de droits sis dans quelques villages des environs de Frienisberg²⁾. En 1212 le duc Berthold de Zähringen tranche un différend qui s'est élevé entre l'abbé de Beinwil et le comte Rodolphe de Tierstein relativement à des droits d'avouerie que ce dernier a la prétention d'exercer sur les gens de l'abbaye³⁾. En l'an 1271 nous voyons les comtes de Ferrette vendre à l'évêque de Bâle, Henri de Neuchâtel, le château de Soyhières et l'avouerie du Sornegau⁴⁾.

La part d'héritage qui échut aux Tierstein avait un aspect singulier : il ne se composait au fond que de l'avouerie des trois couvents et du droit de disposer de quelques parcelles des terres allodiales sur lesquelles les couvents avaient été bâties. Par les actes précédents il appert en effet que les comtes de Tierstein possédaient des allodiaux de ce genre dans le voisinage de Klein-Lützel et de Frienisberg. Le fonds sur lequel le château de Tierstein s'est élevé dans la vallée de la Lüssel, au-dessus de Büsserach, était sans doute un alleu semblable. Comme, dans aucun acte et dans aucun urbain, il n'est question d'une seigneurie de Tierstein, il faut admettre que l'avouerie du couvent de Beinwil était l'unique annexe du château de Tierstein qui

1) Trouillat, II, p. 35, N° 24.

2) Trouillat, I, p. 447, N° 293.

3) Trouillat, I, p. 460, N° 301.

4) Trouillat, II, p. 205, N° 156.

s'élevait au milieu des terres de l'abbaye. Cette manière de voir est du reste confirmée par la conduite que les comtes de Tierstein observaient à l'égard des possessions étendues du couvent. Les terres de celui-ci avaient presque l'air d'une seigneurie de Tierstein.

* * *

Si jusqu'ici nous avons étudié l'histoire des comtes de Soyhières de l'époque où leur nom apparaît pour la première fois dans les chartes jusqu'au moment de l'extinction de leur famille, nous avons eu surtout pour but de dissiper autant que possible les obscurités dont l'histoire de cette maison est entourée. A cette fin nous avons établi une généalogie sûre en écartant toutes les combinaisons qui ne reposent que sur des hypothèses.

Pour finir cette étude, nous voulons encore essayer de rechercher les origines de la famille des comtes de Soyhières et voir s'il ne serait pas possible de la faire sortir de son isolement et de lui trouver une parenté.

Que les comtes de Soyhières n'aient pas, comme on pourrait le supposer à première vue, la même origine que les comtes de Ferrette, nous croyons l'avoir montré suffisamment. Il faut donc leur chercher une autre extraction, tout en ne perdant pas de vue qu'ils sortent certainement de l'Alsace, ce qui nous semble déjà démontré par le fait que leur château est situé dans les limites de l'ancien duché d'Alsace.

Dans les nouvelles recherches que nous avons à faire, nous prendrons l'antique abbaye de Moutier-Grandval pour point de départ. Selon le récit de la *Vita Sancti Germani*¹⁾ écrite par un auteur à peu près contemporain, le couvent de Moutier dut sa fondation au premier duc d'Alsace dont le nom soit connu, à Gundonius, dont la maison est désignée sous le nom de famille des Etichons. Qu'on ne se laisse pas effrayer par ce nom d'Etichons. Qu'un comte Etichons ait existé ou non, les ducs d'Alsace qui se flattent de descendre de lui et que, sous forme d'abréviation, nous pouvons bien appeler Etichons, ont certai-

1) *Acta S. S. O. S. B.*, 2, p. 491.

nement existé. Le premier abbé de Grandval fut Germain qui souffrit le martyre vers le milieu du VII^e siècle. Dans la suite, ce furent bien aussi les ducs d'Alsace qui exercèrent l'avouerie de Moutier. On peut l'affirmer non-seulement parce que ces ducs ont été les fondateurs de l'abbaye, mais aussi parce que leurs successeurs, les comtes d'Alsace, exercèrent après la suppression du duché par les Carlovingiens les fonctions d'avoués de Moutier. Une charte de l'empereur Lothaire, de l'an 849¹⁾, qui, disons-le en passant, rappelle que le couvent est situé *in ducatu Helicensi*, qualifie le comte Luitfrid des *dominus monasterii*, terme qui est sans doute synonyme d'avoué.

Un fait intéressant à noter, c'est qu'à l'époque de la suppression de l'abbaye de Moutier, c'est-à-dire au XI^e siècle, (cette abbaye a été ruinée par ses propres avoués pendant les guerres qui se livrèrent entre l'empire et la papauté vers la fin du XI^e siècle), l'avouerie de Grandval est exercée par divers potentiats de la contrée plus ou moins connus au nombre desquels sont les comtes de Soyhières.

Cette affirmation peut se tirer du rapprochement des faits suivants : D'après une tradition incontestée (tradition du couvent de Beinwil, «Appendix ad chron. Alsatiae» de Merklin) il y a une relation étroite entre la suppression de l'abbaye de Moutier et la fondation des couvents de Beinwil et de St-Alban ; il est permis d'admettre aussi qu'il y a une relation entre les sécularisateurs de Moutier d'une part et les fondateurs des deux couvents d'autre part. Sur la personnalité de ces fondateurs nous sommes exactement renseignés par une charte de l'empereur Frédéric Barberousse de l'an 1152²⁾ conservée à Beinwil. Cette charte nous apprend que le couvent de Beinwil a été fondé sur les terres des *viri nobbiles* Nocherus, Oudelardus, Burchardus et Udalricus. Qu'Oudelard précité ne puisse être qu'Udelard II de Soyhières, cela ressort d'un passage de l'acte de 1152 où le *praenominatus Oudelardus* est qualifié d'avoué actuel et où est exprimée une disposition en vertu de laquelle,

1) Trouillat I, p. 108, N° 56.

2) « Sol. Wochenblatt » 1824.

après la mort d'Oudelhard, son héritier direct devra lui succéder aussi dans la dignité d'avoué. Mais cette avouerie a passé plus tard, comme on le sait, entre les mains du comte Rodolphe de Tierstein, le petit-fils et le plus proche héritier du comte Udelhard II de Soyhières. On peut donc admettre qu'il est prouvé qu'Udelhard II est l'un des fondateurs de Beinwil. Il est en outre intéressant de constater que le père d'Udelhard II, Ulrich, a fait don au monastère de St-Alban nouvellement fondé à Bâle, du *praedium* qu'il possédait à Kembs, fait qui permet également d'établir une connexion entre les fondateurs de Beinwil et de St-Alban comme entre les fondations elles-mêmes.

Or si, comme nous l'avons dit, Beinwil doit aussi bien que St-Alban sa fondation à la suppression de Moutier-Grandval, il est permis de conclure de là que les comtes de Soyhières étant avoués de Beinwil, doivent avoir été aussi, comme la tradition l'affirme, avoués de Grandval. Cette conclusion cadre parfaitement avec le fait que les comtes de Soyhières étaient avoués de Sornegau, dans les limites duquel les possessions de Moutier-Grandval étaient situées en grande partie, de sorte que l'avouerie de Sornegau peut être considérée comme un reste de l'ancienne avouerie de Moutier-Grandval.

Si rien ne nous empêche de considérer les comtes de Soyhières au moins comme co-avoués de l'abbaye de Moutier-Grandval, dont l'avouerie avait été primitivement entre les mains des ducs et plus tard entre celles des comtes d'Alsace, il est assez naturel de chercher leur origine dans la famille de ces derniers. Le fait que les comtes de Soyhières n'étaient pas *seuls* à exercer les fonctions d'avoués ajoute même une probabilité à l'opinion que nous avons exprimée, puisque ce fait annonce des partages ensuite d'héritages.

Nous avons essayé de tirer les comtes de Soyhières de leur isolement en les rattachant à une famille plus importante. Malheureusement, en nous efforçant d'élucider cette question historique, nous ne sommes pas arrivé à dépasser les limites de la probabilité. Il ne faut pas oublier toutefois que, lorsqu'il s'agit de ces vagues questions d'histoire, on fait un pas en avant

lorsqu'on propose une solution dont la probabilité n'est pas contestée. C'est bien le cas ici. On ne nous contredira pas, en tout cas, lorsque nous disons qu'il vaut mieux chercher l'origine des comtes de Soyhières dans une maison d'Alsace que de supposer une parenté entre les comtes de Soyhières et ceux de Ferrette.

Si toutes les questions que nous avons abordées n'ont pas pu recevoir une solution aussi complète qu'on pourrait le désirer, puisse du moins cette étude contribuer un peu à faire mieux connaître une période peu connue de notre histoire et l'état dans lequel était alors notre petite patrie !
